



Orléans, Hôtel Dupanloup,

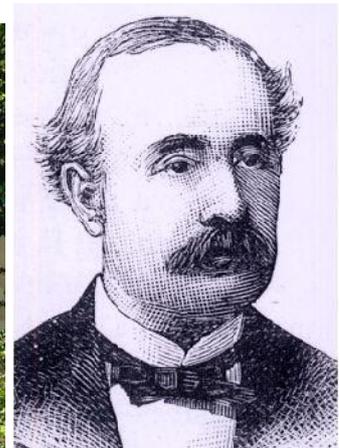
Centre international universitaire pour la recherche, salle des thèses

Mercredi 6 décembre 2023 de 14 h. à 17 h.

## 70<sup>e</sup> anniversaire des tribunaux administratifs



M. LE CONSEILLER  
DE PRÉFECTURE



François-Eugène Berger, conseiller de préfecture du Loiret en 1856

### « Des conseils de préfecture aux tribunaux administratifs »

La cour administrative d'appel de Versailles, la faculté de droit de l'université d'Orléans et le tribunal administratif d'Orléans vous convient à :

- Des **allocutions** commémorant la création des tribunaux administratifs ;
- La signature d'une **convention de partenariat** entre la cour administrative d'appel de Versailles, l'université d'Orléans et le tribunal administratif d'Orléans.

# Programme

\*

14h00 - 14h15 : ouverture et propos introductifs.

14h15 - 14h45 : « **Le préfet et le conseil de préfecture (1800-1942)** » par **M. Pierre Allorant**, historien du droit, doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion de l'université d'Orléans.

*Débat*

14h45 - 15h15 : « **Une présentation uniformologique du conseiller de préfecture, de la Révolution française à 1953** » par **M. Marc Burg**, préfet chargé de mission au ministère de l'intérieur, professeur associé à la faculté de droit, des sciences économiques et de gestion de l'université de Nancy.

*Débat*

\*

Césure à 15h30 : **Signature d'une convention de partenariat entre la cour administrative d'appel de Versailles, l'université d'Orléans et le tribunal administratif d'Orléans.**

\*

15h45 – 16h15 : « **Le juge administratif et la solennité de l'acte de juger : l'héritage du passé et les évolutions récentes** » par **M. Terry Olson**, conseiller d'Etat, président de la cour administrative d'appel de Versailles.

*Débat*

16h15 – 16h45 : « **La relation entre le préfet et le tribunal administratif à l'aune de l'évolution de l'office du juge administratif** » par **M. Benoist Guével**, président du tribunal administratif d'Orléans.

*Débat*

*Clôture des travaux à 17 heures.*

\*